

Et en prolongement dans le week-end...

La Loure organise le samedi 27 février une journée d'initiation au collectage (cf. bulletin ci-contre), suivie d'une veillée en chansons et musiques au café *Le Central* à La Croix-Avranchin (50).

Le lendemain après-midi, un bal traditionnel animé par la Cie Bardaw, La Loure et autres musiciens se tiendra dans la commune voisine d'Aucey-la-Plaine.



Association La Loure
Musiques et Traditions Orales de Normandie
2, rue Saint-Martin
14500 Saint-Martin-de-Tallevende
Tél. : 02 31 68 73 49
Courriel : laloure@wanadoo.fr

Et en prolongement dans le week-end...

La Loure organise le samedi 27 février une journée d'initiation au collectage (cf. bulletin ci-contre), suivie d'une veillée en chansons et musiques au café *Le Central* à La Croix-Avranchin (50).

Le lendemain après-midi, un bal traditionnel animé par la Cie Bardaw, La Loure et autres musiciens se tiendra dans la commune voisine d'Aucey-la-Plaine.



Association La Loure
Musiques et Traditions Orales de Normandie
2, rue Saint-Martin
14500 Saint-Martin-de-Tallevende
Tél. : 02 31 68 73 49
Courriel : laloure@wanadoo.fr

Assemblée générale !

Invitation



Le vendredi 26 février 2010

à 20h30

A la salle de la mairie

à Saint-Martin-de-Tallevende (14)

Assemblée générale !



Le vendredi 26 février 2010

à 20h30

A la salle de la mairie

à Saint-Martin-de-Tallevende (14)

Lieu

Salle de la mairie

à Saint-Martin-de-Tallevende (14)

Saint-Martin-de-Tallevende est une commune associée à la ville de Vire. Du centre de Vire, prendre la direction *Saint-Sever - Villedieu-les-Poêles - Granville*. A la sortie de la ville, il y a un feu tricolore. Vous y êtes ! C'est le bâtiment vitré qui se trouve sur votre gauche.

A l'ordre du jour de l'AG :

- | | |
|---|------|
| • Rapports moral et d'activité | Vote |
| • Rapport financier | Vote |
| • Les projets de l'année 2010-2011 : | |
| - présentation | |
| - débat avec la salle | Vote |
| • Renouvellement du C ^{eil} d'Adm ^{ion} | Vote |
| • Questions diverses | |
| • Pot de l'amitié | |

Pour les membres de La LOURE (c'est-à-dire les votants) : si vous ne pouviez être présents, faites-vous représenter au moyen du pouvoir ci-joint afin que les votes qui vont avoir lieu au cours de l'assemblée générale soient représentatifs.

Attention ! Selon nos statuts, il ne peut y avoir que 2 pouvoirs maximum par personne présente. Peuvent voter les membres ayant cotisé au cours de l'année 2009.


Si vous n'avez pas encore réadhéré, c'est le moment ou jamais de le faire avec le bulletin ci-joint !

Bulletin d'adhésion ou de réadhésion

NOM PRENOM

Adresse

.....

Adresse électronique : 

.....

cotisation individuelle : 15 € cotisation familiale : 22 €

Chèque à adresser à l'ordre de La Loure

Pouvoir

A retourner avant le 25 février à La LOURE

NOM PRENOM

Adresse

.....

Donne pouvoir à

(obligatoirement un membre 2009 de La LOURE) pour me représenter dans les débats et les votes de l'assemblée générale 2010.

Fait à le.....

Signature.

Lieu

Salle de la mairie

à Saint-Martin-de-Tallevende (14)

Saint-Martin-de-Tallevende est une commune associée à la ville de Vire. Du centre de Vire, prendre la direction *Saint-Sever - Villedieu-les-Poêles - Granville*. A la sortie de la ville, il y a un feu tricolore. Vous y êtes ! C'est le bâtiment vitré qui se trouve sur votre gauche.

A l'ordre du jour de l'AG :

- | | |
|---|------|
| • Rapports moral et d'activité | Vote |
| • Rapport financier | Vote |
| • Les projets de l'année 2010-2011 : | |
| - présentation | |
| - débat avec la salle | Vote |
| • Renouvellement du C ^{eil} d'Adm ^{ion} | Vote |
| • Questions diverses | |
| • Pot de l'amitié | |

Pour les membres de La LOURE (c'est-à-dire les votants) : si vous ne pouviez être présents, faites-vous représenter au moyen du pouvoir ci-joint afin que les votes qui vont avoir lieu au cours de l'assemblée générale soient représentatifs.

Attention ! Selon nos statuts, il ne peut y avoir que 2 pouvoirs maximum par personne présente. Peuvent voter les membres ayant cotisé au cours de l'année 2009.

Si vous n'avez pas encore réadhéré, c'est le moment ou jamais de le faire avec le bulletin ci-joint !

Bulletin d'adhésion ou de réadhésion

NOM PRENOM

Adresse

.....

Adresse électronique : 

.....

cotisation individuelle : 15 € cotisation familiale : 22 €

Chèque à adresser à l'ordre de La Loure

Pouvoir

A retourner avant le 25 février à La LOURE

NOM PRENOM

Adresse

.....

Donne pouvoir à

(obligatoirement un membre 2009 de La LOURE) pour me représenter dans les débats et les votes de l'assemblée générale 2010.

Fait à le.....

Signature.